

FACT/Action Cœur de Ville : « Aménagement d'un espace public ou Requalification d'un bâtiment participant à l'attractivité commerciale »

Remise des Trophées le 23 mai 2024 au salon du Siec









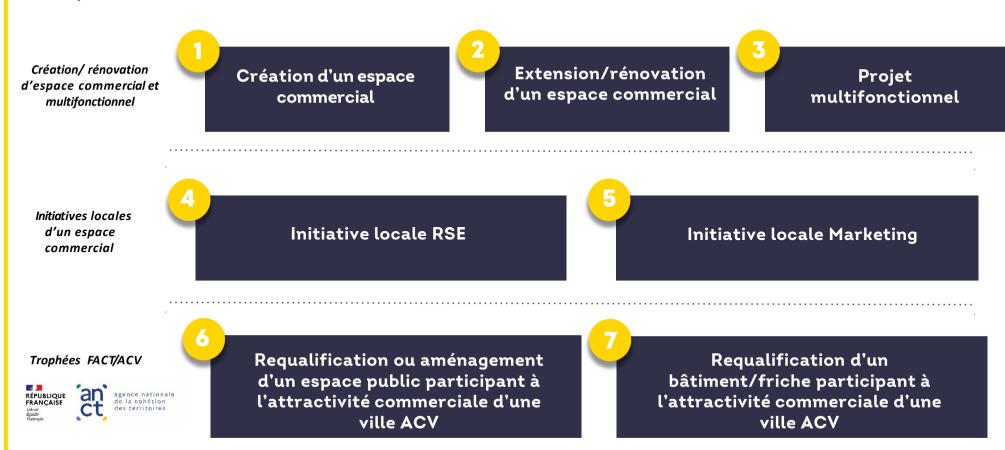


Les Trophées 2024

LES CATÉGORIES

En 2024, la Fédération des Acteurs du Commerce récompensera les projets immobiliers commerciaux (Trophées 1, 2 et 3), les initiatives portées par les directions des espaces commerciaux (Trophées 4 et 5) et les projets des collectivités du programme Action Coeur de Ville (Trophées 6 et 7).

Soit **7 prix au total**:





Comment participer?

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

à nous faire parvenir impérativement

AVANT LE VENDREDI 8 MARS 2024

à: dlamarre@lesacteursducommerce.com

LE RÈGLEMENT

Chaque dossier de participation doit obligatoirement répondre à la totalité des questions posées pour la catégorie de Trophée à laquelle il concourt.

Les dossiers seront jugés sur un ensemble de critères :

- L'impact du projet sur l'attractivité du centre-ville, l'animation urbaine et l'offre commerciale de la ville considérée;
- Les candidats sont invités à mettre en avant des éléments permettant d'apprécier concrètement les résultats de l'opération réalisée, avec des éléments tant quantitatifs que qualitatifs;
- Le jury appréciera également l'efficacité avec laquelle le projet a été réalisé, tant en termes de délais d'exécution que de son impact au regarde des budgets investis.

Sont éligibles aux trophées FACT/ACV (6 et 7 cf. page 2), les projets portés par une collectivité locale qui contribuent, soit par l'aménagement de l'espace public, soit par la requalification d'un bâtiment, à l'attractivité commerciale de la ville.

Votre dossier de candidature

BULLETIN D'INSCRIPTION

Données relatives à la ville candidate :		
Nom de la ville :		
Typologie de projet :		
Nombre d'habitants :		
Région :		
Département :		
Contact Trophée :		
Nom du Contact :	Courriel :	
Fonction:	Téléphone :	
Catégorie du trophée (cf. page 2) :		
□ Prix 6 : Requalification ou aménagement d'un espace public participant à l'attractivité commerciale d'une ville ACV		
□ Prix 7: Requalification d'un bâtiment/friche participant à l'attractivité commerciale d'une ville ACV		



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom:	
Adresse:	
Je, soussigné(e) :	accepte les modalités d'inscription.
Date:	

Signature et cachet :

Votre dossier de candidature

DOSSIER NUMÉRIQUE

Présentation de 20 pages A4 maximum d'une opération achevée, comme suit :

- •Fiche d'identité de la ville candidate
- •Nature du projet
- •Localisation du projet
- •Objectifs visés par le projet et notamment les problématiques initiales auxquelles il avait vocation à répondre
- •Insertion de l'opération dans le projet de territoire
- •Approche ensemblière centre-ville/périphérie
- •Chiffres clés (investissements, part de l'enveloppe budgétaire consacrée au projet au sein du budget de la collectivité etc.).
- •Acteurs du projet et type de montage-partenariats-convention
- •Indicateurs-résultats

Illustration de l'opération:

- · Au moins 10 photos de bonne qualité (PNG ou JPG) avec crédit photos
 - · Privilégier les photos « avant/après »
 - · Le cas échéant une vidéo
- · Tout plan ou document graphique permettant d'apprécier les détails du projet ou ses intentions
- · Le cas échéant, les retombées presse



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Fédération des Acteurs du Commerce dans les Territoires

3, rue la Boétie 75008 PARIS

Courriel: contact@lesacteursducommerce.com

Tél.: +33 (0)153 43 82 60

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

20, avenue de Ségur TSA 10717 75 334 PARIS CEDEX 07

Tél.: +33 (0)1 85 58 60 00

Dorian LAMARRE

Directeur des Affaires Publiques

Courriel: dlamarre@lesacteursducommerce.com

Tél.: +33 (0)7 84 44 10 77

Mairam SY

Chargée des partenariats et acteurs économiques, Direction du programme Action Cœur de Ville

Courriel: mairam.sy@anct.gouv.fr





